

	Danielle CORRIGNAN-CARSIN
FONCTIONS ACTUELLES	Professeur émérite de l'Université de Rennes 1
FORMATION	Doctorat d'Etat en droit (1977)
MATIERES ENSEIGNEES	Droit du travail Voies d'exécution
DOMAINES DE RECHERCHE	Droit du travail
	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2010-499 du 18 mai 2010 "visant à garantir de justes conditions de rémunération aux salariés concernés par une procédure de reclassement", Etude JCP 2010, E, 1970 - Epilogue français pour l'affaire Baby Loup : le règlement intérieur peut limiter la liberté d'expression religieuse, Cass. ass. Plén. 25 juin 2014, JCP G 2014, 903 - Un salarié peut solliciter un complément d'indemnité sans demander la nullité de la rupture conventionnelle, Cass. soc., 10 déc. 2014, n° 13-22.134, Semaine Juridique Edition Générale 2015, 20 - Délai de renonciation à la clause de non-concurrence en cas de dispense de préavis, Cass. soc. 21 janv. 2015, n° 13-24.471, JCP G 2015, 161 - Prévision impérative de la durée maximale de la mise à pied dans le règlement intérieur, Cass. soc. 7 janv. 2015, n° 13-15.630, JCP G 2015, 164 - Modification d'un règlement intérieur : consultation du CHSCT pour les matières relevant de sa compétence ? Cass. soc. 11 févr. 2015, n° 13-16.457, JCP G 2015, 257 - Le montant de la contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence n'est pas lié aux circonstances de la rupture, Cass. soc. 9 avril 2015, n° 13-25.847, JCP G 2015, 506 - En cas de transfert d'entreprise, le titulaire d'un mandat extérieur doit en informer le repreneur pour bénéficier du statut protecteur, Cass. soc. 15 avril 2015, n° 13-25.283, JCP G 2015, n° 531 - Preuve par le salarié de l'impossibilité de prendre ses congés payés conventionnels, Cass. soc. 12 mai 2015, JCP G 2015, n° 626 - Nullité d'un licenciement suite à une dénonciation de bonne foi de faits de harcèlement moral non établis, Cass. soc. 10 juin 2015, n° 13-25.554, JCP G 2015, 768 - Rupture conventionnelle : restriction des causes de nullité, Cass. soc. 8 juill. 2015 n° 14-10.139, JCP G 2015, n° 1030 - Pas de faute lourde du salarié sans intention de nuire à l'employeur, Cass. soc. 22 oct. 2015, n° 14-11.291 et n° 14-11.801, JCP G 2015, 1242

	<p>- Obligation de loyauté de l'employeur dans le cadre de la négociation préélectorale, Cass. soc. 6 janv. 2016 n° 15-10.975, FS P+B, JCP G 2016, n° 86</p> <p>-L'employeur a le droit de surveiller les communications internet de ses salariés pendant leur temps de travail, - CEDH 12 janv. 2016, n° 61496/08 - Bărbulescu c. Roumanie</p>
--	---